

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. Identification

Manufacturier

Brodi Specialty Products Ltd
3175 14th Avenue Unit 1
Markham On L3R 0H3
Tel: 1-877-744-0751
Fax: 1-877-475-6084
Web:www.brodi.com

Fournisseur

Brodi Specialty Products Ltd
3175 14th Avenue Unit 1
Markham On L3R 0H3
Tel: 1-877-744-0751
Fax: 1-877-475-6084
Web:www.brodi.com

Numéro d'appel d'urgence

(610)286-2500 (24 Hours) Chemtrec Contract No.: 17567

Nom du produit

Code

Brofix Multi Purpose
FG600450555

Utilisations spécifiques

Enduits d'étanchéité et adhésifs

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS

Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange

CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Cause une irritation cutanée et oculaire.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Prévention

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage

Non applicable.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés ailleurs

Aucun connu.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Substance/préparation Mélange

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	10 - 30	25068-38-6
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	1 - 5	90-72-2
quartz (SiO ₂)	0.1 - 1	14808-60-7

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Talc , not containing asbestiform fibres	14807-96-6	30 - 60
Verre aux oxydes, produits chimiques	65997-17-3	10 - 30
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	10 - 30
Nepheline syenite	37244-96-5	10 - 30
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	1 - 5
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	0.1 - 1

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Section 4. Premiers soins

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
Ingestion	Aucune donnée spécifique.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

National Fire Protection Association (États-Unis)



Produit de décomposition thermique dangereux Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Petit déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 35°C (95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Section 7. Manutention et entreposage

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	<p>OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005). Remarques: 250/(%SiO₂+5) TWA: 250 MPPCF / (%SiO₂+5) 8 heures. Forme: Respirable</p> <p>OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005). Remarques: 10/(SiO₂+2) TWA: 10 MG/M3 / (%SiO₂+2) 8 heures. Forme: Respirable</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable fraction</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 1/2013). TWA: 0.05 mg/m³ 10 heures. Forme: respirable dust</p> <p>OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005). Remarques: 30/(%SiO₂+2) TWA: 30 MG/M3 / (%SiO₂+2) 8 heures. Forme: Total dust.</p>

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling					
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations		
Talc , not containing asbestiform fibres	AB 4/2009	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[a]		
	BC 4/2012	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[b]		
	ON 1/2013	-	2	-	0.1 f/cc	-	-	-	-	-	-	[c]	
		-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	[d]	
	QC 12/2012	-	-	2 f/cc	-	-	-	-	-	-	-	[e]	
		-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	[f]	
	Verre aux oxydes, produits chimiques	US ACGIH 3/2012	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[f]	
		US ACGIH 3/2012	-	-	1 f/cc	-	-	-	-	-	-	-	[g]
			-	5	-	1 f/cc	-	-	-	-	-	-	[h]
		AB 4/2009	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	[i]
-			5	-	-	-	-	-	-	-	-	[j]	
BC 4/2012		-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	[j]	
		-	-	1 f/cc	-	-	-	-	-	-	-	[k]	
ON 1/2013		-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	[k]	
		-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	[l]	
QC 12/2012		-	-	1 f/cc	-	-	-	-	-	-	-	[m]	
	-	-	1 f/cc	-	-	-	-	-	-	-	[n]		
quartz (SiO ₂)	US ACGIH 3/2012	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[o]		
		-	0.025	-	-	-	-	-	-	-	[p]		
	BC 4/2012	-	0.025	-	-	-	-	-	-	-	[b]		
	ON 1/2013	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	[c]		
	QC 12/2012	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	[e]		
Nepheline syenite	ON 1/2013	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[q]		

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Forme: [a]Respirable particulate [b]Respirable [c]Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency. [d]The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 per cent crystalline silica. [e]La poussière respirable. [f]Fraction inhalable [g]Respirable fibers: length greater than 5 µm; aspect ratio equal to or greater than 3:1 as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification (4-mm objective) phase contrast illumination. [h]Fibres [i]Fibres, total particulate [j]Inhalable [k]Fiber [l]Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency. [m]Respirable fibres: length > 5µm; aspect ratio ≥3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450 times magnification (4-mm objective), using phase-contrast illumination. [n]FIBRES RESPIRABLES (autres que fibres respirables d'amiante) : des objets, autres que fibres respirables d'amiante, ayant une longueur supérieure à 5 µm, un diamètre inférieur à 3 µm et dont le rapport longueur-diamètre est supérieur à 3 :1. [o]La poussière totale. [p]Respirable fraction [q]Total dust

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection respiratoire

Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Protection oculaire/faciale	Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
------------------------------------	--

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide.
Couleur	Blanc.-Beige.
Odeur	Acre. Sulfureux.
Seuil de l'odeur	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non disponible.
Point d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) [Setaflash.] [Le produit n'entretient pas une combustion.]
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.95
Solubilité	Facilement soluble dans les substances suivantes: méthanol et acétone. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Solubilité dans l'eau	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	>200°C (>392°F)
Viscosité	Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Information toxicologique

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	DL50 Cutané	Rat	1280 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1200 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
produit de réaction: bisphéno-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 Micrograms	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	0.025 Milliliters	-
	Peau - Hautement irritant	Rat	-	0.25 Milliliters	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-

Sensibilisation

Aucune donnée spécifique.

Mutagénicité

Aucune donnée spécifique.

Cancérogénicité

Aucune donnée spécifique.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
quartz (SiO ₂)	-	1	Est un cancérogène humain connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée spécifique.

Térogénicité

Aucune donnée spécifique.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucune donnée spécifique.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucune donnée spécifique.

Risque d'absorption par aspiration

Aucune donnée spécifique.

Section 11. Information toxicologique

Informations sur les voies d'exposition probables Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Aucune donnée spécifique.

Généralités Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	2083.9 mg/kg
Cutané	2222.9 mg/kg

Section 12. Information sur l'écologie

Toxicité

Aucune donnée spécifique.

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée spécifique.

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	2.64 à 3.78	31	faible
2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	0.219	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) Non disponible.

Effets nocifs divers Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA Non disponible.

Section 14. Information relative au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro NU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Nom officiel d'expédition UN	-	-	-	-	-

Section 14. Information relative au transport

Classe(s) de danger relatives au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Information réglementaire

États-Unis

Réglementations États-Unis

TSCA 8(a) PAIR: Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica

TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

CWA (Clean Water Act) 307: sulfure de zinc

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances

Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances

Non inscrit

SARA 302/304

Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ

Non applicable.

SARA 311/312

Classification

Risque immédiat (aigu) pour la santé

Information sur les composants

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	10 - 30	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	1 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
quartz (SiO ₂)	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.

Section 15. Information réglementaire

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	sulfure de zinc	1314-98-3	1 - 5

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Massachusetts

Les composants suivants sont répertoriés: SOAPSTONE; MINERAL WOOL FIBER

New York

Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey

Les composants suivants sont répertoriés: SOAPSTONE; SILICA, QUARTZ; QUARTZ (SiO₂); ZINC compounds

Pennsylvanie

Les composants suivants sont répertoriés: SOAPSTONE DUST; QUARTZ (SiO₂); ZINC COMPOUNDS

Substances dangereuses dans le Minnesota

Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Talc , not containing asbestiform fibres quartz (SiO ₂)	Oui. Oui.	Non. Non.	Non. Non.	Non. Non.

Canada

SIMDUT (Canada)

Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien

Les composants suivants sont répertoriés: Zinc (et ses composés)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Indéterminé.

Inventaire de Corée: Indéterminé.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Légende des abréviations

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

Références

Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

LIMITES DE RESPONSABILITÉ: Les renseignements contenues dans le présent document sont le fruit des recherches et de l'expérience de Brodi. Toutefois, Brodi décline toute responsabilité et n'octroie aucune garantie en ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. En outre, Brodi ne garantit notamment en aucune manière, que ce soit explicitement ou implicitement, la qualité marchande ou l'adéquation du produit dans le cadre d'une utilisation particulière. Toutes les garanties et les conditions implicites qui peuvent légalement en découler sont ici exclues. Brodi ne garantit en aucune manière à l'acheteur que ses produits sont adaptés dans le cadre de son utilisation particulière. Il relève de la responsabilité exclusive de l'acheteur de déterminer si le produit acheté est adapté à l'utilisation qu'il souhaite en faire. Par ailleurs, Brodi décline toute responsabilité dans le cadre de la sélection de produits adaptés à tout usage particulier de l'acheteur. En aucun cas, la responsabilité de Brodi ne pourra être engagée au titre d'un quelconque dommage immatériel spécial, fortuit ou consécutif.